



Conseil d'administration

A2021-CA-61

Programme québécois de dépistage du cancer du sein

Les 4 et 5 février 2021



Québec, le 21 décembre 2020

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Programme québécois de dépistage du cancer du sein

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons au nom de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics (AREQ-CSQ). Depuis près de 60 ans, notre association veille à la défense des droits des personnes âgées. Forte de ses 60 000 membres, l'AREQ promeut les intérêts et les droits culturels, sociaux, économiques et environnementaux de ses membres et des personnes âgées afin de contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste.

Les deux tiers des membres de notre association étant des femmes, nous portons un intérêt particulier aux enjeux qui les concernent spécifiquement. Ainsi, depuis quelques années, nous observons qu'un nombre important de femmes parmi nos membres et dans l'ensemble de la population âgée reçoivent un diagnostic de cancer du sein alors qu'elles sont âgées de 70 ans ou plus.

Ce constat nous amène à remettre en question un des paramètres du Programme québécois de dépistage du cancer du sein. Nous considérons que ce programme devrait être revu afin que l'invitation systématique se poursuive lorsque les femmes atteignent 70 ans et sans qu'elles soient contraintes d'obtenir une ordonnance médicale.

Plusieurs motifs soutiennent cette affirmation. Nous croyons que toutes les femmes de 70 ans et plus devraient pouvoir profiter des avantages de ce programme de dépistage en raison des nombreux bénéfices qu'elles pourraient en retirer.

En effet, divers experts reconnaissent que la mammographie constitue la meilleure méthode pour dépister le cancer du sein. Les données publiées par votre ministère indiquent que la participation au Programme québécois de dépistage du cancer du sein permet, notamment, de réduire le risque de décès. Des données de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) indiquent que chez les femmes de 60 ans et plus la réduction du taux de mortalité va de 50 % à 60 % à la suite de la participation au programme de dépistage. L'INSPQ précise également que les résultats concernant spécifiquement les femmes de 70 ans et plus se situeraient au même niveau. Il nous apparaît que ces données sont sans équivoque au regard de l'intérêt à participer à un programme de dépistage chez les femmes de 70 ans et plus.

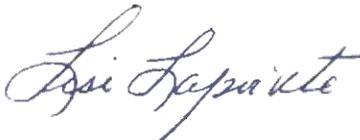
Parmi les avantages reconnus à la participation à un programme de dépistage du cancer du sein, les experts relèvent également une diminution de la probabilité de subir un traitement de chimiothérapie. Ils soulignent aussi que ce programme de dépistage permet aux femmes d'être informées de l'état de santé de leurs seins ce qui, selon nous, contribue à réduire l'anxiété liée au risque de développer un cancer avec l'avancement en âge. Nous croyons fermement que rien ne peut justifier que les femmes âgées de 70 ans et plus soient privées de ces importants bienfaits.

De surcroît, nous souhaitons insister sur le fait que le Programme québécois de dépistage du cancer du sein a été déployé en 1998, soit il y a plus de 20 ans. Il nous apparaît évident que le contexte médico-social s'est largement modifié au fil de ces années. De nouvelles connaissances scientifiques ont émergé, le type d'équipement utilisé pour dépister le cancer du sein a été modifié et les conditions de vie des femmes de plus 70 ans ont considérablement évolué. Ces éléments militent en faveur d'une révision des modalités d'accès au programme de dépistage.

Par ailleurs, nous convenons que les risques liés à la surdéttection sont réels. Toutefois, nous croyons que cet élément ne devrait pas empêcher le dépistage systématique sur invitation chez les femmes de 70 ans et plus. Nous considérons que, dans l'éventualité où une femme de ce groupe d'âge obtiendrait un résultat positif à une mammographie de dépistage, la décision d'entreprendre ou non un traitement devrait lui appartenir. La responsabilité médicale consisterait alors à tenir une discussion avec la femme concernée afin de l'informer des avantages et des risques liés au fait d'entreprendre ou non des démarches de traitement et ainsi lui permettre une prise de décision libre et éclairée. Des outils d'accompagnement destinés au personnel médical pourraient être développés afin de le soutenir dans ce processus où la prise de décision finale appartiendrait à la femme visée.

Pour toutes ces considérations, nous réitérons notre demande à savoir que les modalités du Programme québécois de dépistage du cancer du sein soient modifiées afin que les femmes de 70 ans et plus puissent être invitées à y prendre part sans qu'une consultation médicale préalable soit exigée. Nous sommes fermement convaincues qu'il s'agit d'une question d'équité dont les conséquences peuvent s'avérer cruciales pour des milliers de Québécoises.

Veillez recevoir, monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.



Présidente de l'AREQ



Secrétaire et responsable du dossier
de la condition des femmes

C. c. : Madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 22 janvier 2021

Madame Lise Lapointe
Présidente
Madame Christiane Potvin-Lapalme
Secrétaire et responsable du dossier
de la condition des femmes
Association des retraitées et retraités de l'éducation
et des autres services publics du Québec
320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7

Objet : Programme québécois de dépistage du cancer du sein

Mesdames,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 21 décembre 2020 à propos du Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS). Dans laquelle, vous demandiez une modification des modalités de ce programme afin de permettre aux femmes de 70 ans et plus de pouvoir bénéficier des services du PQDCS.

Sachez que nous partageons vos préoccupations à l'égard de la santé des femmes et à l'importance d'offrir un accès équitable aux soins et aux services de santé. À cet effet, nous désirons vous informer qu'il est déjà prévu que les femmes de 70 à 74 ans soient invitées de façon systématique au PQDCS. En effet, à la suite de la publication d'un rapport de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur le sujet¹, le Programme québécois de cancérologie et la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux se sont montrés favorables à revoir la clientèle visée par le PQDCS afin d'y inclure ce groupe d'âge. Des travaux ont déjà été entamés, notamment en ce qui concerne le système d'information, les outils de communication destinés aux femmes ainsi que les outils d'accompagnement visant à soutenir les professionnels de la santé dans ce changement d'orientation.

... 2

¹ INSPQ, 2016, *Avis scientifiques sur la pertinence d'offrir le Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) aux femmes âgées de 70 à 74 ans*, [En ligne], <https://www.inspq.qc.ca/en/node/5520>.

D'ici à ce que les femmes âgées de 70 à 74 ans soient en mesure de recevoir leur lettre d'invitation à participer au PQDCS, celles-ci peuvent tout de même bénéficier du dépistage par mammographie, si elles le souhaitent, et ce, en se procurant une ordonnance médicale. Pour celles qui n'ont pas de médecin de famille, elles peuvent obtenir une ordonnance en consultant un professionnel de la santé de leur clinique médicale. De plus, le nouveau système d'information du PQDCS, qui doit être déployé au cours de cette année, prévoit qu'une lettre distincte soit envoyée aux femmes de 68 et 69 ans les invitant à consulter un professionnel de la santé pour évaluer la pertinence de poursuivre le dépistage par mammographie.

Soyez assurées que nous mettons tout en œuvre pour faire bénéficier le plus rapidement possible les femmes de 70 à 74 ans des services du PQDCS, tout en veillant à assurer la qualité et la pertinence des soins et des services qui seront offerts.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national,



Jean Latreille, MDCM, FRCPC

N/Réf. : 20-MS-11764